

Ouvrir un compte en banque

Pour les étudiants étrangers, posséder un compte en France dans une banque ou à la Banque postale (filiale de La Poste) facilite la vie quotidienne, notamment pour les remboursements de la Sécurité Sociale, le versement des aides au logement, la location d'un appartement, etc.

Note : Si la durée de votre séjour est inférieure à 3 mois, adressez-vous à la Caisse d'Épargne ou à La Poste

4 points importants :

- Renseignez-vous auprès de votre banque dans votre pays d'origine pour savoir si elle est associée à un réseau français. Si c'est le cas, cela facilitera vos opérations
- Certains organismes, comme les Caisses d'Allocations Familiales ou la Sécurité Sociale, ne vous feront de versement que par virement sur un compte bancaire français
- Dans la mesure du possible, vous devrez vous assurer de toujours avoir suffisamment d'argent sur votre compte. Une insuffisance de provision coûte cher (les banques facturent des frais 'agios')
- En cas de perte ou de vol de votre chéquier ou de votre carte bancaire, il faut immédiatement prévenir votre agence bancaire qui fera opposition sur ces modes de paiement et faire une déclaration de perte ou de vol auprès de la police

Liens utiles :

CampusFrance:

<http://www.campusfrance.org/fr/pa/ge/gerer-son-argent>

Dossier « Compte bancaire » sur Service Public, le portail de l'administration française

Sites pour convertir toutes les devises en euro, mis à jour quotidiennement aux taux officiels de la Banque de France :

<http://www.banque-france.fr/> ou

<http://fxtop.com/fr/adv.htm>

La banque centrale européenne :

<http://www.ecb.europa.eu/home/html/index.en.html>

Documents indispensables

- ❖ Une pièce d'identité, passeport **ou** Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- ❖ Votre titre de séjour **ou** votre récépissé en cours de validité **ou** vignette OFII VLS-TS
- ❖ Un justificatif de domicile en France datant de moins de 3 mois

Services minimums proposés

- ❖ Ouverture, tenue et clôture de votre compte
- ❖ Droit à un changement d'adresse par an
- ❖ La délivrance à la demande d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'Identité Postal)
- ❖ La domiciliation de virements bancaires
- ❖ L'envoi mensuel d'un relevé de compte ou via internet, selon vos préférences
- ❖ La réalisation des opérations de caisse
- ❖ L'encaissement des chèques et de virements bancaires
- ❖ Le dépôt et retrait d'espèces au guichet
- ❖ Le paiement par prélèvement, TIP ou virement bancaire
- ❖ Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- ❖ Une carte de paiement
- ❖ Deux formules de chèques de banque par mois

Les chèques : Ils sont généralement gratuits mais certaines banques les font payer. La signature du client au bas du chèque est indispensable et il est recommandé de toujours signer de la même façon.

Les cartes bancaires : Il en existe deux sortes, la carte de retrait qui permet uniquement de retirer de l'argent et la carte de paiement qui permet, en plus, de régler des achats chez les commerçants.

Les cartes bancaires sont payantes (entre 15 et 40€ par an). Elles peuvent être utilisées uniquement en France (carte nationale) ou en France et à l'étranger (carte internationale).

La monnaie : Depuis janvier 2002, l'euro (EUR) est en usage dans la plupart des pays de l'UE. Les pièces et les billets qui circulent en France sont :

- ⊙ les pièces de 1 cent, de 2 cents, de 5 cents. Ce sont des pièces de couleur cuivrée
- ⊙ les pièces de 10 cents, 20 cents, 50 cents. Ce sont des pièces couleur or (les cents sont plus communément appelés « centimes »)
- ⊙ les pièces bicolores de 1€ et 2€
- ⊙ les billets de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros (EUR).

Pour plus d'informations :

Accueil International – Direction des Relations Internationales et Européennes de l'Université de Lorraine

Nancy :

91 avenue de la Libération, BP 54504, 54001 NANCY CEDEX

☎ +33 (0) 3 72 74 05 04

drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr

Metz :

Maison Alfred Grosser

Île du Saulcy, BP 80794, 57012 METZ CEDEX 01

☎ +33 (0) 3 72 74 05 14

drie-accueil-metz-contact@univ-lorraine.fr